



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU TARN

**COPIE**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Service Santé/Environnement

Affaire suivie par Muriel HELALI

**Arrêté**  
**déclarant d'utilité publique les travaux de prélèvement et de dérivation des eaux**  
**et l'instauration des périmètres de protection**  
**et autorisant le syndicat d'alimentation en eau de Vieux**  
**à utiliser l'eau, en vue de la consommation humaine,**  
**des captages de Sesquières (commune de Vieux), Moulin d'Alos (commune d'Alos) et**  
**Guirbonde (commune d'Itzac)**

Le préfet du Tarn,  
Chevalier de la légion d'Honneur,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 214-1 à L. 214-6, L. 214-8 et L. 215-13 ;
- Vu le code de l'expropriation et notamment ses articles L. 11-1 à L. 11-8 et R. 11-19 à R. 12-1 ;
- Vu le code forestier et notamment ses articles R. 412-19 à R. 412-27 ;
- Vu le code minier et notamment son article 131 ;
- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 1321-1 à L. 1321-10 et R. 1321-1 à R. 1321-63 ;
- Vu l'arrêté du 11 septembre 2003 modifié portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondages, forages, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à 6 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 27 mars 1996 relatif aux zones de répartition des eaux ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 03 septembre 2007 donnant délégation de signature à M. Eric MAIRE, secrétaire général de la préfecture du Tarn ;
- Vu la délibération du syndicat d'alimentation en eau de VIEUX du 23 novembre 1998 ;
- Vu les rapports de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique, relatifs à l'instauration des périmètres de protection en date des 30 mai 2004 et 30 juillet 2004 ;
- Vu les avis favorables des services concernés ;

- Vu les résultats des enquêtes publiques qui se sont déroulées du 26 février au 16 mars 2007 et du 7 au 22 janvier 2008 ;
- Vu les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur en dates des 18 avril 2007 et 24 février 2008 ;
- Vu les avis favorables émis par le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques en date du 6 février 2009;
- Considérant que les besoins en eau destinée à la consommation humaine du syndicat d'alimentation en eau de Vieux énoncés à l'appui du dossier sont justifiés ;
- Considérant qu'il y a lieu de mettre en conformité avec la législation les installations de production et de distribution des eaux destinées à la consommation humaine sur le territoire du syndicat d'alimentation en eau de Vieux ;

*Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,*

## **A R R E T E**

### **Chapitre 1<sup>er</sup> - Déclaration d'utilité publique et prélèvement de l'eau**

---

#### **Article 1<sup>er</sup> - Déclaration d'utilité publique**

Sont déclarés d'utilité publique au bénéfice du syndicat d'alimentation en eau de Vieux :

- les travaux réalisés en vue de la dérivation des eaux souterraines pour la consommation humaine à partir de Sesquières, sis sur la commune de Vieux, de Moulin d'Alos, sis sur la commune d'Alos et de Guirbonde, sis sur la commune d'Itzac ;
- la création de périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée autour des ouvrages de captage et l'institution des servitudes associées pour assurer la protection des ouvrages et de la qualité de l'eau ;
- la cessibilité et l'acquisition des terrains nécessaires à l'instauration du périmètre de protection immédiate du captage, le syndicat d'alimentation en eau de Vieux étant autorisé à acquérir en pleine propriété, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation dans un délai de cinq ans à compter de la signature du présent arrêté, ces dits terrains, ou à obtenir une convention de gestion lorsque ces terrains dépendent du domaine public de l'Etat.

#### **Article 2 - Autorisation de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine**

Le syndicat d'alimentation en eau de Vieux est autorisé à prélever et à dériver une partie des eaux souterraines au niveau des captages de Sesquières, Moulin d'Alos et Guirbonde dans les conditions fixées par le présent arrêté.

### Article 3 - Caractéristiques, localisation et aménagement des captages

L'ensemble des ouvrages de captage sont situés sur les communes et sur les parcelles cadastrées suivantes :

Nom du captage	Commune	N° de parcelle	Section cadastrale
Sesquières	VIEUX	287p	A
Moulin d'Alos	ALOS	765p	A
Guirbonde source	ITZAC	225	C
Guirbonde - forage n°1	ITZAC	224	C
Guirbonde - forage n°2	ITZAC	224	C

Les ouvrages de commande ou réservoirs sont implantés sur les communes et parcelles cadastrées suivantes :

Nom du bâti	Commune	N° de parcelle	Section cadastrale
Sesquières	VIEUX	287	A
Moulin d'Alos	ALOS	881	A
Guirbonde	ITZAC	801	D

### Article 4 - Conditions de prélèvement

Les débits de prélèvement maximum instantané autorisés sont :

Nom du captage	en m <sup>3</sup> /j	en m <sup>3</sup> /h
Sesquières	180	7,5
Moulin d'Alos	215	9
Guirbonde (mélange)	570	23,5

Les installations disposent d'un système de comptage permettant de vérifier en permanence ces valeurs conformément à l'article L. 214-8 du code de l'environnement.

L'exploitant est tenu de conserver trois ans les dossiers correspondant à ces mesures et de les tenir à la disposition de l'autorité administrative.

Les résultats de ces mesures sont communiqués annuellement au service de la police de l'eau du département.

### Article 5 - Périmètres de protection du captage

Des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée sont établis autour des installations de captage.

Ces périmètres s'étendent conformément aux indications des plans et états parcellaire joints au présent arrêté.

### Article 5.1 - Dispositions communes aux périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée

I. Tout propriétaire ou gestionnaire d'un terrain, d'une installation, d'une activité, d'un ouvrage ou d'une occupation du sol réglementé qui voudrait y apporter une modification, fait connaître son intention au préfet (direction départementale des affaires sanitaires et sociales) en précisant les caractéristiques de son projet et notamment celles qui risquent de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité de l'eau ainsi que les dispositions prévues pour parer aux risques précités. Il fournit, à ses frais, tous les renseignements susceptibles de lui être demandés, en particulier l'avis d'un hydrogéologue agréé.

II. Toutes mesures sont prises pour que le syndicat d'alimentation en eau de Vieux et le préfet (direction départementale des affaires sanitaires et sociales) soient avisés sans retard de tout accident entraînant le déversement de substances liquides ou solubles à l'intérieur des périmètres de protection, y compris sur les portions de voies de communication traversant ou jouxtant les périmètres de protection.

III. La création de tout nouveau captage destiné à l'alimentation en eau potable fait l'objet d'une nouvelle autorisation au titre des codes de l'environnement et de la santé publique et d'une nouvelle déclaration d'utilité publique.

### Article 5.2 - Périmètre de protection immédiate

Les périmètres de protection immédiate sont constitués tels que définis en annexe.

Les prescriptions édictées pour les terrains du périmètre de protection immédiate sont mentionnées en annexe I du présent arrêté.

Les terrains du périmètre de protection immédiate sont et demeurent la propriété du syndicat d'alimentation en eau de Vieux ou font l'objet d'une convention de gestion si ces terrains dépendent du domaine public de l'Etat.

### Article 5.3 - Périmètre de protection rapprochée

Les périmètres de protection rapprochée sont délimités tels que définis en annexe.

Des servitudes sont instituées sur les terrains du périmètre de protection rapprochée suivant les prescriptions mentionnées en annexe II du présent arrêté. La mise à jour des arrêtés préfectoraux des installations, activités et autres ouvrages soumis à autorisation est effectuée au regard des servitudes afférentes aux périmètres de protection définies dans le présent arrêté.

### Article 5.4 - périmètre de protection éloignée

Les périmètres de protection éloignée sont constitués tels que définis en annexe.

Des servitudes sont instituées sur les terrains du périmètre de protection éloignée suivant les prescriptions mentionnées en annexe III du présent arrêté. La mise à jour des arrêtés préfectoraux des installations, activités et autres ouvrages soumis à autorisation est effectuée au regard des servitudes afférentes aux périmètres de protection définies dans le présent arrêté.

## **Chapitre 2 - Abandon de captage**

---

### **Article 6 - Captage à abandonner**

Le syndicat d'alimentation en eau de Vieux n'est pas autorisé à utiliser le captage de Roumegouse, situé sur la commune de Campagnac, parcelle numéro 595, section C pour produire de l'eau potable.

### **Article 7 - Conditions d'abandon**

Les pompes et conduites reliant le point de prélèvement d'eau dans le ruisseau de Las Costes à la station de traitement seront enlevées. Le terrain sera remis en état. Un délai supplémentaire de douze mois est accordé pour l'abandon de cette ressource, à compter du délai imparti par l'article 10 du présent arrêté.

## **Chapitre 3 - Traitement, distribution de l'eau et autorisation**

---

### **Article 8 - Traitement de l'eau**

Les dispositifs de traitement suivants sont mis en place.

- Captage de Sesquières : désinfection à l'hypochlorite de sodium. L'injection se fait hors ouvrage de captage.
- Captage de Moulin d'Alos : désinfection à l'hypochlorite de sodium.
- Captages de Guirbonde : filtration, désinfection à l'hypochlorite de sodium.

Un dispositif de mesure automatique de la turbidité de l'eau est mis en œuvre pour les captages de Guirbonde.

## **Chapitre 4 - Dispositions diverses**

---

### **Article 9 - Application du présent arrêté**

Le bénéficiaire du présent acte de déclaration d'utilité publique et d'autorisation veille au respect de l'application de cet arrêté y compris des servitudes dans les périmètres de protection.

Tout projet de modification du système actuel de production et de distribution de l'eau destinée à la consommation humaine du syndicat d'alimentation en eau de Vieux est déclaré au préfet, accompagné d'un dossier définissant les caractéristiques du projet.

### **Article 10 - Délai et durée de validité**

Les installations, activités, dépôts, ouvrages et occupations du sol existants, ainsi que les travaux et aménagements décrits satisfont aux obligations du présent arrêté dans un délai maximum de deux ans, sauf mention particulière.

Les dispositions du présent arrêté demeurent applicables tant que le captage participe à l'approvisionnement de la collectivité dans les conditions fixées par celui-ci.

### **Article 11 - Notifications et publicité de l'arrêté**

Le président du syndicat d'alimentation en eau de Vieux :

- adresse le présent arrêté à chaque propriétaire intéressé afin de l'informer des servitudes qui grèvent son terrain, par lettre recommandée avec demande d' accusé de réception ;
- transmet au préfet (direction départementale des affaires sanitaires et sociales), dans un délai de six mois, une note sur l'accomplissement des formalités concernant la notification aux propriétaires des parcelles concernées par le périmètre de protection rapprochée et éloignée.

Les maires des communes concernées :

- font procéder à l'affichage du présent arrêté en mairie, pendant une durée de deux mois ;
- conservent le présent arrêté et délivrent à toute personne qui le demande les informations sur les servitudes qui y sont rattachées ;
- annexent au plan local d'urbanisme les servitudes afférentes aux périmètres de protection dans le délai de trois mois à compter de la date du présent arrêté .

Le procès-verbal de l'accomplissement de ces formalités est dressé par les soins des maires qui le transmettent au préfet.

Un extrait de cet arrêté est inséré, par les soins du préfet et aux frais du bénéficiaire de l'autorisation, dans deux journaux locaux et régionaux.

### **Article 12 - Sanctions applicables en cas de non-respect de la protection des ouvrages**

En application de l'article L. 1324-3 du code de la santé publique, le fait de ne pas se conformer aux dispositions des actes portant déclaration d'utilité publique est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

En application de l'article L. 1324-4 du code de la santé publique le fait de dégrader des ouvrages publics destinés à recevoir ou à conduire des eaux d'alimentation, de laisser introduire des matières susceptibles de nuire à la salubrité dans l'eau de source, des fontaines, des puits, des citernes, des conduites, des aqueducs, des réservoirs d'eau servant à l'alimentation publique est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

### **Article 13 - Exécution**

Le secrétaire général de la préfecture du Tarn, le président du syndicat d'alimentation en eau de Vieux, les maires des communes de Vieux, Itzac, Alos et Tonnac, le directeur

départemental des affaires sanitaires et sociales, le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le chef du service départemental de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques et le commandant du groupement départemental de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Tarn, et dont copie sera tenue à la disposition du public dans chaque mairie intéressée.

*Fait à Albi, le 21 avril 2009*

Pour le préfet, et par délégation,  
Le secrétaire général

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, rounded loop followed by a vertical stroke and a horizontal line extending to the right.

Eric MAIRE

*Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse.*

#### **Liste des annexes**

Pour chaque captage :

- servitudes instituées dans les périmètres de protection immédiate ;
- servitudes instituées dans les périmètres de protection rapprochée ;
- prescriptions émises pour le périmètre de protection éloignée ;
- plans et états parcellaires.

## A N N E X E S

### Captage de Sesquières

---

#### **Périmètre de protection immédiate**

##### Prescriptions

L'ensemble du périmètre est propriété du syndicat.

Dans cette zone, sont interdites toutes activités autres que celles en liaison directe avec l'exploitation du captage.

##### Travaux

La zone est clôturée, fermée à clé, maintenue enherbée et régulièrement entretenue, sans produits phytosanitaires.

#### **Périmètre de protection rapprochée**

##### Interdictions

- L'ouverture de carrières, les dépôts d'ordures ménagères ou de déchets, l'implantation d'installations manipulant ou transformant des produits ou matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux.
- Les épandages de lisiers, boues de station d'épuration et matières de vidanges.
- Les dépôts de fumiers, ensilages ou matières putrescibles. Ces derniers peuvent être tolérés sous réserve que les installations soient équipées d'un dispositif de rétention et de traitement des lixiviats, dûment contrôlés.
- La manipulation de produits phytosanitaires en dehors du siège des exploitations situés dans le périmètre et à condition que celles-ci disposent d'une installation aménagée permettant de limiter les risques de pollution par accident (sols bétonnés, fosses de récupération, ...)
- La création de terrains de camping.

##### Réglemations

Les épandages totaux d'engrais organiques et chimiques ne doivent pas excéder les doses prescrites pour les zones vulnérables.

Concernant l'usage de produits phytosanitaires, il convient de ne pas dépasser les doses prescrites lors de l'homologation des produits.

Les fossés bordant les routes surplombant le vallon de Sesquières sont entretenus régulièrement de manière à assurer l'élimination gravitaire des eaux superficielles.



Dans le cas ou un accident impliquant un véhicule chargé de produits potentiellement polluants intervient sur les routes bordant ou traversant les parcelles du périmètre, la protection de la qualité des eaux est assurée par l'arrêt du captage et la prise d'échantillons de contrôle dans le ruisseau et le captage.

Les systèmes d'assainissement non collectifs des eaux usées sont contrôlés et mis aux normes.

### **Périmètre de protection éloignée**

#### Réglementations

Les systèmes d'assainissement non collectifs des eaux usées sont contrôlés et mis aux normes, en priorité.

Dans le cas ou un accident impliquant un véhicule chargé de produits potentiellement polluants intervient sur les routes bordant ou traversant les parcelles du périmètre, la protection de la qualité des eaux est assurée par l'arrêt du captage et la prise d'échantillons de contrôle dans le ruisseau et le captage.

#### Recommandations

Les dépôts de fumiers, ensilages ou matières putrescibles sont munis d'un dispositif de rétention et de traitement des lixiviats.

Les épandages totaux d'engrais organiques et chimiques ne doivent pas excéder les doses prescrites pour les zones vulnérables.

Concernant l'usage de produits phytosanitaires, il convient de ne pas dépasser les doses prescrites lors de l'homologation des produits.

#### Aménagements spécifiques

Des fermetures ventilées fermant à clé sont installées sur chaque puits. Des dalles de propreté sont réalisées autour de chaque ouvrage.

Des panneaux indiquant l'entrée dans le périmètre de protection rapprochée sont mis en place à chaque accès.

### **Captage de Moulin d'Alos**

---

#### **Périmètre de protection immédiate**

##### Prescriptions

L'ensemble du périmètre est propriété du syndicat.

Dans cette zone, sont interdites toutes activités autres que celles en liaison directe avec l'exploitation du captage.

L'usage des produits phytosanitaires est strictement interdit.

## Travaux

La zone est clôturée, fermée à clé, maintenue enherbée et régulièrement entretenue, sans produits phytosanitaires.

La voie de circulation à proximité immédiate du captage est étanchée sur 10 mètres minimum, au voisinage du puits, tout stationnement étant interdit sur cette distance. Les eaux de ruissellement de celle-ci sont collectées et canalisées vers l'aval, afin de ne pas contaminer directement la ressource.

## **Périmètre de protection rapprochée**

### Interdictions

- L'ouverture de carrières, les dépôts d'ordures ménagères ou de déchets, l'implantation d'installations manipulant ou transformant des produits ou matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux.
- Les épandages de lisiers, boues de station d'épuration et matières de vidanges.
- Les dépôts de fumiers, ensilages ou matières putrescibles. Ces derniers peuvent être tolérés sous réserve que les installations soient équipées d'un dispositif de rétention et de traitement des lixiviats, dûment contrôlés.
- La manipulation de produits phytosanitaires en dehors du siège des exploitations situées dans le périmètre et à condition que celles-ci disposent d'une installation aménagée permettant de limiter les risques de pollution par accident (sols bétonnés, fosses de récupération, ...);
- La création de terrains de camping.

### Réglementations

Les épandages totaux d'engrais organiques et chimiques ne doivent pas excéder les doses prescrites pour les zones vulnérables.

Concernant l'usage de produits phytosanitaires, il convient de ne pas dépasser les doses prescrites lors de l'homologation des produits.

Les fossés bordant les routes traversant le vallon sont entretenus régulièrement de manière à assurer l'élimination gravitaire des eaux superficielles.

Dans le cas où un accident impliquant un véhicule chargé de produits potentiellement polluants intervient sur les routes bordant ou traversant les parcelles du périmètre, la protection de la qualité des eaux est assurée par l'arrêt du captage et la prise d'échantillons de contrôle dans le ruisseau et le captage.

Les systèmes d'assainissement non collectifs des eaux usées sont dûment contrôlés et mis aux normes.

## **Périmètre de protection éloignée**

### Règlementations

Dans le cas ou un accident impliquant un véhicule chargé de produits potentiellement polluants intervient sur les routes bordant ou traversant les parcelles du périmètre, la protection de la qualité des eaux est assurée par l'arrêt du captage et la prise d'échantillons de contrôle dans le ruisseau et le captage.

Les systèmes d'assainissement non collectifs des eaux usées sont contrôlés et mis aux normes, en priorité.

### Recommandations

Les dépôts de fumiers, ensilages ou matières putrescibles sont munis d'un dispositif de rétention et de traitement des lixiviats.

Les épandages totaux d'engrais organiques et chimiques ne doivent pas excéder les doses prescrites pour les zones vulnérables.

Concernant l'usage de produits phytosanitaires, il convient de ne pas dépasser les doses prescrites lors de l'homologation des produits.

### Aménagements spécifiques

Des fermetures ventilées fermant à clé sont installées sur chaque puits. Des dalles de propreté sont réalisées autour de chaque ouvrage.

Des panneaux indiquant l'entrée dans le périmètre de protection rapprochée sont mis en place à chaque accès.

## **Captages de Guirbonde**

---

### **Périmètre de protection immédiate**

#### Prescriptions

L'ensemble du périmètre est propriété du syndicat.

Dans cette zone, sont interdites toutes activités autres que celles en liaison directe avec l'exploitation du captage.

L'usage des produits phytosanitaires est strictement interdit.

#### Travaux

La zone est clôturée, fermée à clé, maintenue enherbée et régulièrement entretenue, sans produits phytosanitaires.

La voie de circulation à proximité immédiate du captage est étanchée sur 10 mètres minimum, au voisinage du puits, tout stationnement étant interdit sur cette distance. Les eaux de

ruissellement de celle-ci sont collectées et canalisées vers l'aval, afin de ne pas contaminer directement la ressource.

### **Périmètre de protection rapprochée**

#### Interdictions

- L'ouverture de carrières, les dépôts d'ordures ménagères ou de déchets, l'implantation d'installations manipulant ou transformant des produits ou matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux.
- Les épandages de lisiers, boues de station d'épuration et matières de vidanges.
- Les dépôts de fumiers, ensilages ou matières putrescibles. Ces derniers peuvent être tolérés sous réserve que les installations soient équipées d'un dispositif de rétention et de traitement des lixiviats, dûment contrôlés.
- La manipulation de produits phytosanitaires en dehors du siège des exploitations situées dans le périmètre et à condition que celles-ci disposent d'une installation aménagée permettant de limiter les risques de pollution par accident (sols bétonnés, fosses de récupération, ...);
- La création de terrains de camping.

#### Réglementations

Les épandages totaux d'engrais organiques et chimiques ne doivent pas excéder les doses prescrites pour les zones vulnérables.

Concernant l'usage de produits phytosanitaires, il convient de ne pas dépasser les doses prescrites lors de l'homologation des produits.

Dans la zone de la doline, le séjour des troupeaux est limité à la pâture. La concentration d'animaux dans des parcs ou auprès de zone d'abreuvoirs est absolument évitée, sauf si les aires sont aménagées avec une rétention et un traitement adéquat des déjections animales.

Les fossés bordant les routes traversant le vallon sont entretenus régulièrement de manière à assurer l'élimination gravitaire des eaux superficielles.

Dans le cas où un accident impliquant un véhicule chargé de produits potentiellement polluants intervient sur les routes bordant ou traversant les parcelles du périmètre, la protection de la qualité des eaux est assurée par l'arrêt du captage et la prise d'échantillons de contrôle dans le ruisseau et le captage.

Les systèmes d'assainissement non collectifs des eaux usées sont contrôlés et mis aux normes, en priorité.

### **Périmètre de protection éloignée**

#### Réglementations

Dans le cas où un accident impliquant un véhicule chargé de produits potentiellement polluants intervient sur les routes bordant ou traversant les parcelles du périmètre, la

protection de la qualité des eaux serait assurée par l'arrêt du captage et la prise d'échantillons de contrôle dans le ruisseau et le captage.

Les systèmes d'assainissement non collectifs des eaux usées devront être contrôlés et mis aux normes, en priorité.

Au niveau des dolines, le séjour des troupeaux est limité à la pâture. La concentration d'animaux dans des parcs ou auprès de zone d'abreuvoirs est absolument évitée, sauf si les aires sont aménagées avec une rétention et un traitement adéquat des déjections animales.

### Recommandations

Les dépôts de fumiers, ensilages ou matières putrescibles sont munis d'un dispositif de rétention et de traitement des lixiviats.

Les épandages totaux d'engrais organiques et chimiques ne doivent pas excéder les doses prescrites pour les zones vulnérables.

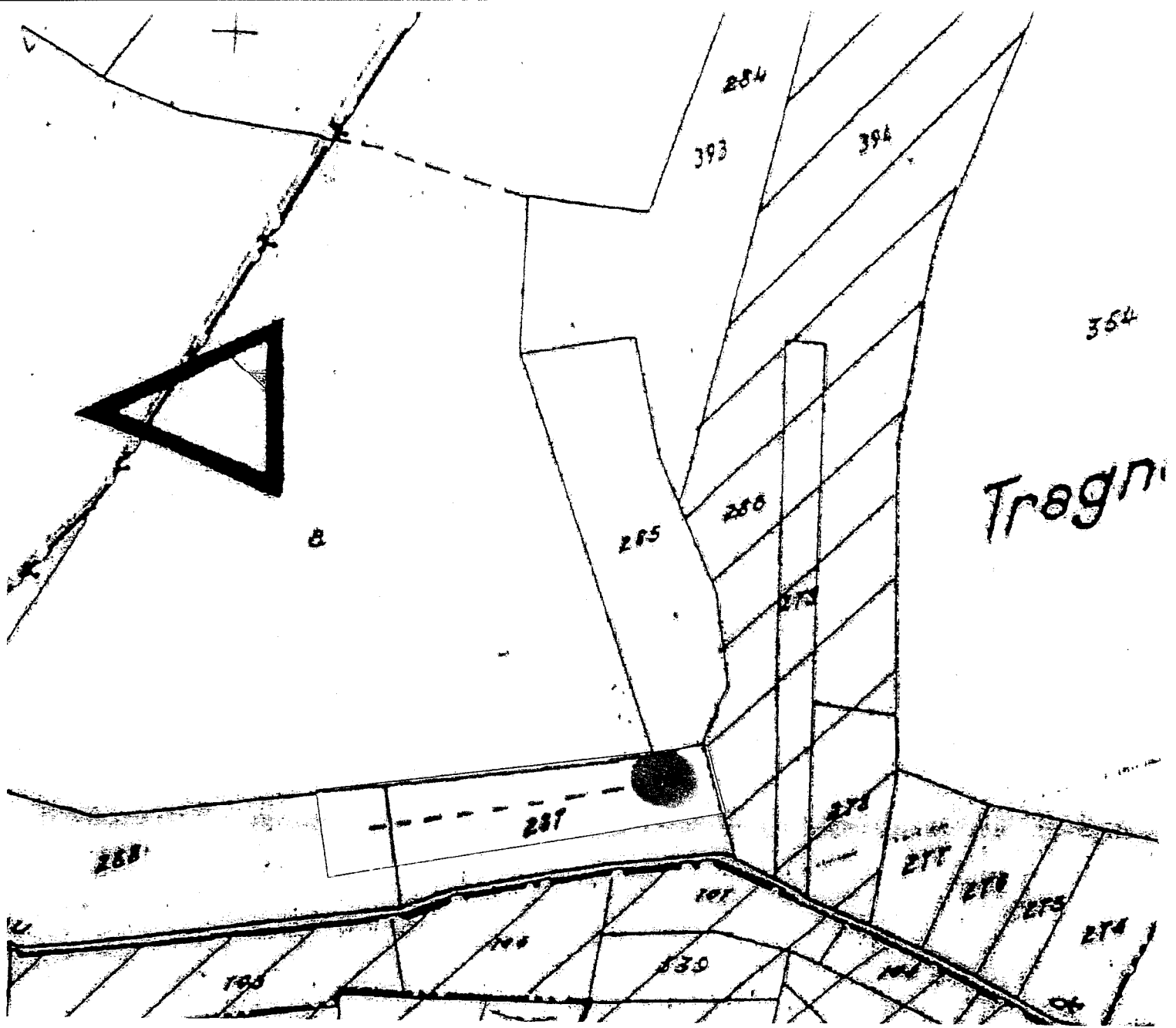
Concernant l'usage de produits phytosanitaires, il convient de ne pas dépasser les doses prescrites lors de l'homologation des produits.

### Aménagements spécifiques

Des fermetures ventilées fermant à clé sont installées sur chaque puits. Des dalles de propreté sont réalisées autour de chaque ouvrage.

Une filtration est mise en place, ainsi qu'un système automatique de mesure de la turbidité pour les captages de Guirbonde.

Des panneaux indiquant l'entrée dans le périmètre de protection rapprochée sont mis en place à chaque accès.

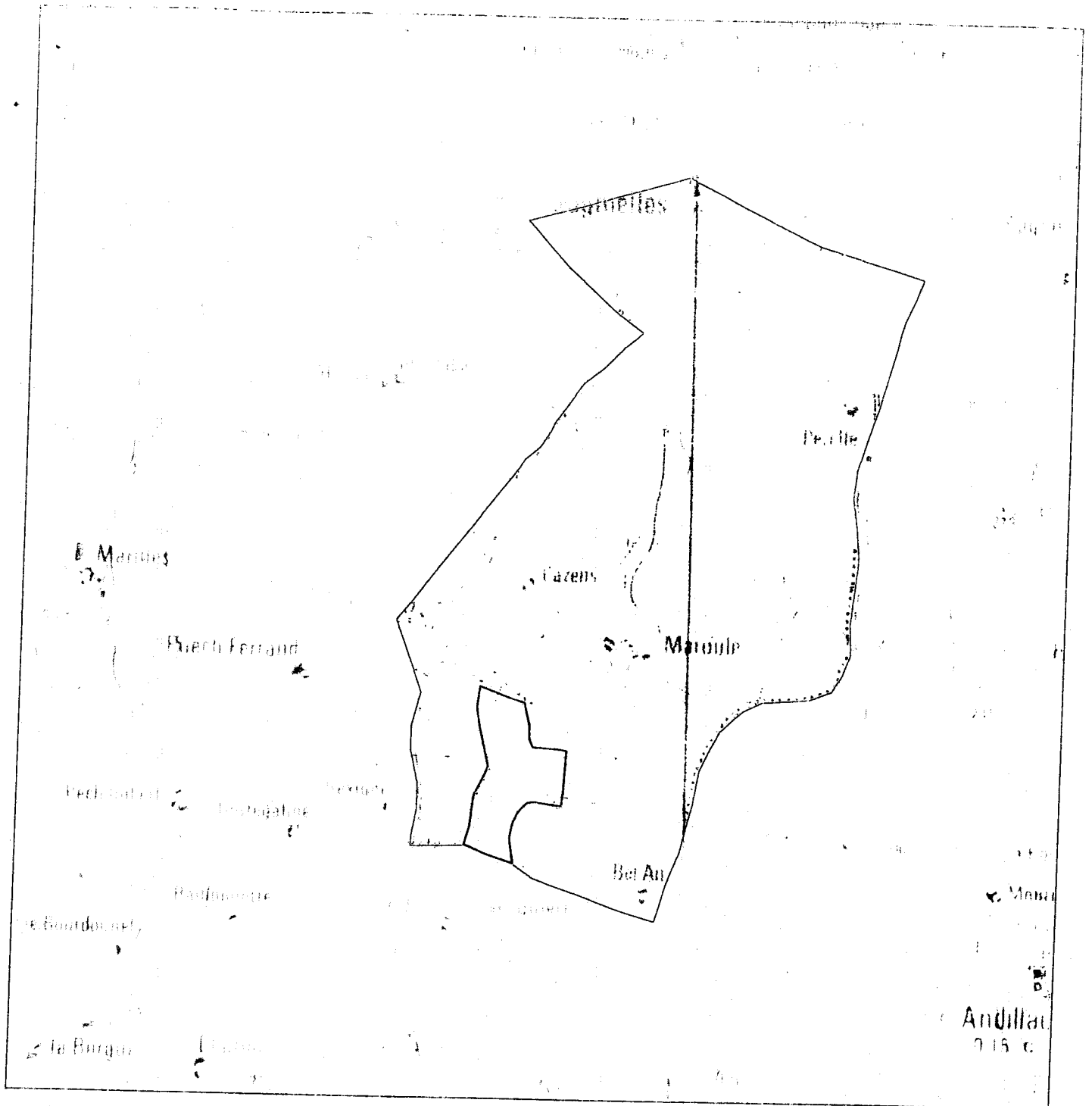


**Puits de la SESQUIERE  
COMMUNE DE VIEUX**


**Périmètre immédiat :**

Une bande de terrain d'au minimum 10 mètres autour des ouvrages de captage (puits et drains)

*Extrait du plan cadastral de la COMMUNE*




**Puits de la SESQUIERE  
COMMUNE DE VIEUX**

**Périmètre de protection rapprochée :** 

Le bassin versant proche du ruisseau de SESQUIERE

**Périmètre de protection éloignée :**

La bassin versant du ruisseau de SESQUIERE 

*Extrait de la carte 1/25 000° de CORDES*

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

VIEUX

PROPRIETE	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
- SIAEP de Vieux , née le à 0 demeurant Vieux, VIEUX (81140)		

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
	A	287	PRES	TRAGNAU	2740		1850	890	

<b>TOTAL</b>	<b>1850</b>
--------------	-------------

<b>ORIGINE DE PROPRIETE</b>
Vol.4491 n°4 du 20.04.1988 ACQUISITION : Me Lopez du 02.04.1988



PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

VIEUX

PROPRIETE	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
- Monsieur ARNAL Didier Laurent, né le 01/06/1969 à ALBI (81) demeurant La Janaade, VIEUX (81140)		

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE			EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT. N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
A	288	Lande	Tragnau	5090		360		4 730

<b>TOTAL</b>	<b>360</b>
--------------	------------

<b>ORIGINE DE PROPRIETE</b>	
Vol. 1991P n°4142 du 28.08.1991 ACQUISITION : Me Caminade le 09.07.1991	
Vol. 1993 P n° 3446 du 02.07.1993 ECHANGE : Me Caminade le 19.06.1993	
Vol. 1992P n°1252-1253 du 11.03.1992 ACQUISITION : Me Caminade le 09.07.1991	

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

VIEUX

PROPRIETE \_\_\_\_\_ PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- SIAEP de Vieux , née le à ()  
demeurant Vieux, VIEUX (81140)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
	A	287	PRES	TRAGNAU	2740		1850	890	

TOTAL 1850

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol.4491 n°4 du 20.04.1988 ACQUISITION : Me Lopez du 02.04.1988

**PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX**

**VIEUX**

PROPRIETE		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
- Monsieur ARNAL Didier Laurent, né le 01/06/1969 à ALBI (81) demeurant La Janaade, VIEUX (81140)			

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
	A	288	Lande	Tragnau	5090		360	4 730	

<b>TOTAL</b>	<b>360</b>
--------------	------------

<b>ORIGINE DE PROPRIETE</b>	
Vol. 1991P n°4142 du 28.08.1991 ACQUISITION : Me Caminade le 09.07.1991	
Vol. 1993 P n° 3446 du 02.07.1993 ECHANGE : Me Caminade le 19.06.1993	
Vol. 1992P n°1252-1253 du 11.03.1992 ACQUISITION : Me Caminade le 09.07.1991	

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

VIEUX

PROPRIETE		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (l'ersonne morale)	
- SIAEP de Vieux , née le à () demeurant Vieux, VIEUX (81140)			

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
	A	287	PRES	TRAGNAU	2740		1850	890	

<b>TOTAL</b>		<b>1850</b>
--------------	--	-------------

<b>ORIGINE DE PROPRIETE</b>	
Vol.4491 n°4 du 20.04.1988 ACQUISITION : Me Lopez du 02.04.1988	

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

VIEUX

PROPRIETE		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (l'ersonne morale)	
- Monsieur FABRE Francois Guy, né le 21/08/1964 à ALBI (81) demeurant Village, VIEUX (81140)			

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT. N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE N°	SURFACE N°	SURFACE N°	SURFACE N°		
A	356	TERRE	TRAGNAU	83	83				
A	396			1287	1287				

<b>TOTAL</b>	<b>1370</b>
--------------	-------------

<b>ORIGINE DE PROPRIETE</b>	
Vol.4721 n°28 du 30.08.1989 ACQUISITION : Me Lopez les 20.05 et 26.07.1989	

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

VIEUX

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
- Monsieur KURGOUALE Michel Fernand, né le 28/07/1937 à VIEUX (81)	
demeurant Leminade, VIEUX (81140)	
- Madame BARASC Rose, née le 07/09/1951 à CASTELNAU DE MONTMIRAIL (81)	
demeurant Leminade, VIEUX (81140)	

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE			EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	
	A	273	LANDE	TRAGNAU	540		540	
	A	274			1510		1510	
	A	275			660		660	
	A	276			917		917	
	A	277			1000		1000	
	A	278			1260		1260	
	A	279			1600		1600	
	A	354			31309		28809	
	A	394			13889		13889	
							2500	

TOTAL 50 185

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol.3644 n°28 du 12.05.1982 ACQUISITION : Me Caminade du 18.03.1982

Vol.4539 n°28 du 27.07.1988 ACQUISITION : Me Lopez du 12.07.1988

Vol. 2335 n°7 du 02.10.1912 ACQUISITION : Me Caminade le 04.08.1972

Vol.1992P n°3059 du 24.06.1992 PROCES VERBAL DU CADASTRE n°124 du 19.06.1992

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

VIEUX

PROPRIETE	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
- Monsieur ARNAL Didier Laurent, né le 01/06/1969 à ALBI (81) demeurant La Janaade, VIEUX (81140)		

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT. N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	
A	285	Lande	Tragnau	3510		3510		0	
A	288			5090		4730			
A	392			42033		22656		19377	
A	393			5658		5658		0	
A	395			2623		2326		0	

<b>TOTAL</b>	<b>38880</b>
--------------	--------------

<b>ORIGINE DE PROPRIETE</b>	
Vol. 1991P n°4142 du 28.08.1991 ACQUISITION : Me Caminade le 09.07.1991	
Vol. 1993 P n° 3446 du 02.07.1993 ECHANGE : Me Caminade le 19.06.1993	
Vol. 1992P n°1252-1253 du 11.03.1992 ACQUISITION : Me Caminade le 09.07.1991	

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

VIEUX

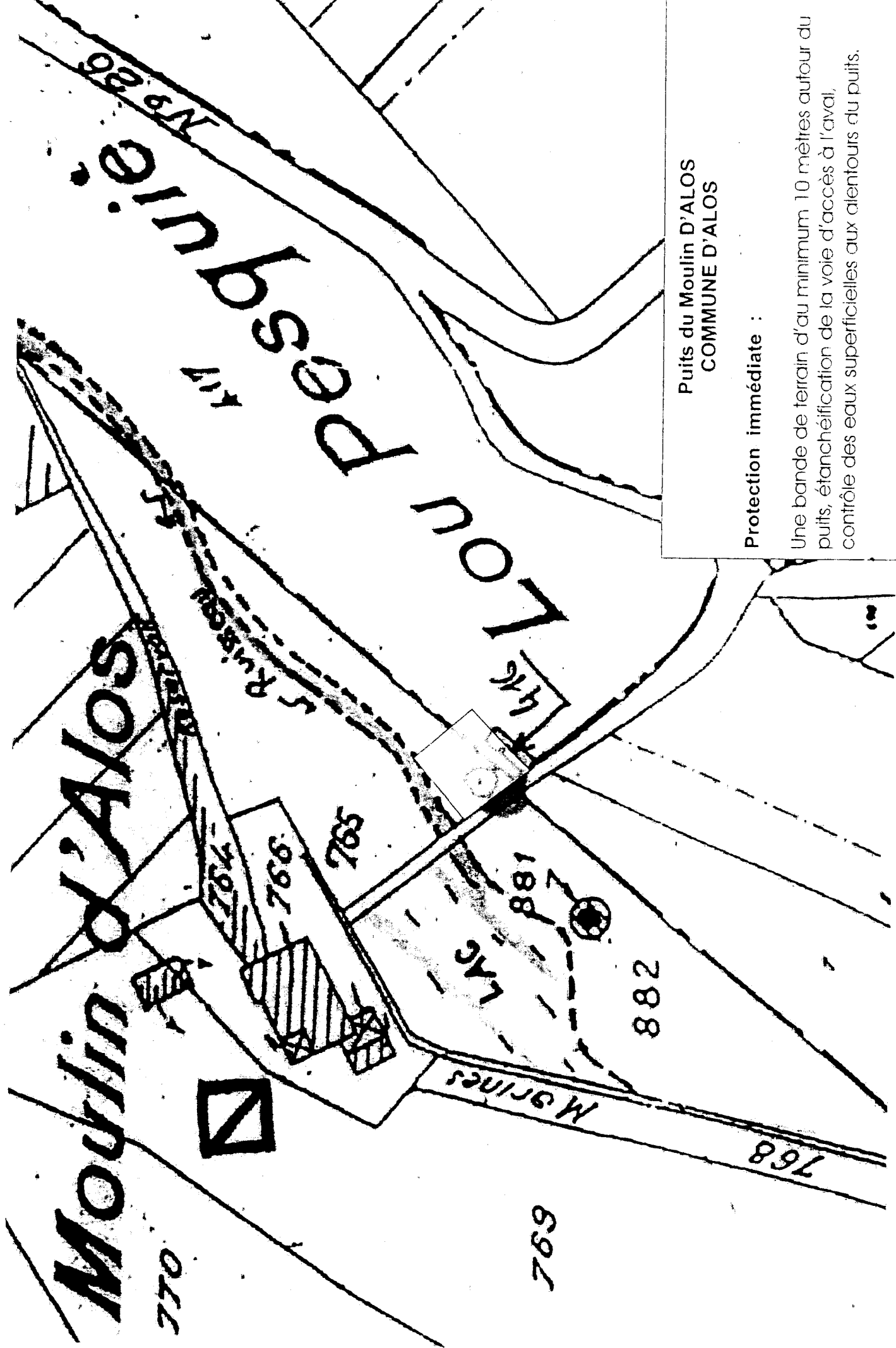
PROPRIETE		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
- Madame CLAMENS Eugénie ValérieLucie, née le 11/08/1913 à VIEUX (81), décédée, demeurant Village, Vieux (81140)			

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
	A	353	LANDE	TRAGNAU	561		561	0	

<b>TOTAL</b>	<b>561</b>
--------------	------------

<b>ORIGINE DE PROPRIETE</b>
Vol. 3339 n°15 du 24.04.1980. PARTAGE : Me Lopez le 27.03.1980





**Moulin d'Alos**

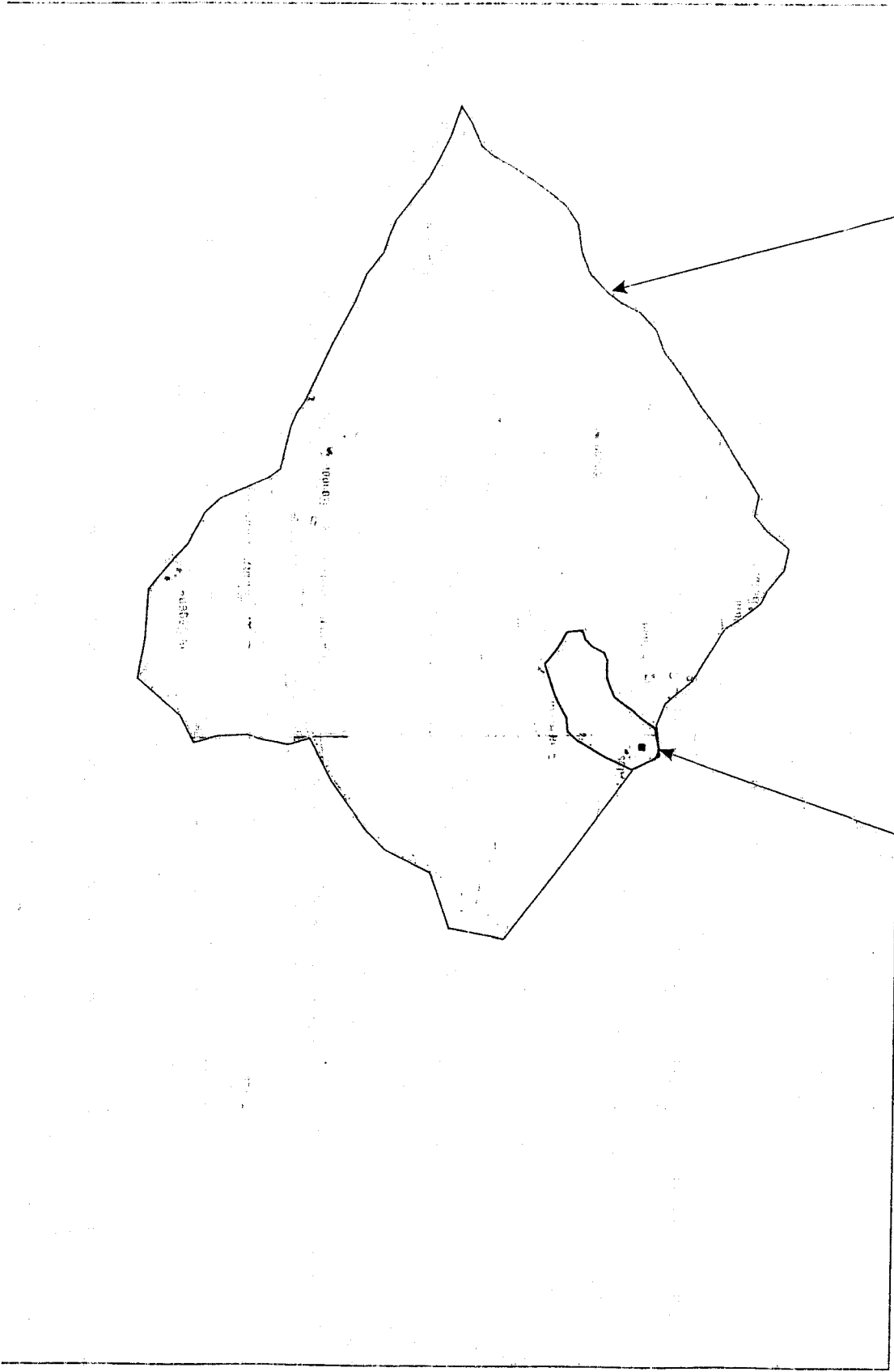
**Pesquière**

Puits du Moulin D'ALOS  
COMMUNE D'ALOS

Protection immédiate :

Une bande de terrain d'au minimum 10 mètres autour du puits, étanchéification de la voie d'accès à l'aval, contrôle des eaux superficielles aux alentours du puits.

Extrait du plan cadastral de la COMMUNE



**Puits du Moulin d'ALOS  
COMMUNE D'ALLOS**

**Périmètre de protection éloigné :**

Le bassin versant du ruisseau des MARINES

**Périmètre de protection rapproché :**

La zone d'appel du puits et aquifère proche

**PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX**

**ALOS**

PROPRIETE PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- **USUFRUIT** : Madame **BROUZES Elise**, née le 17/06/1929 à Italie (99) demeurant **ALOS, ALOS (81140)**
- **NUE PROPRIETE** :
- Monsieur **BROUZES Michel**, né le 23/03/1949 à Albi(81), demeurant 99 route d'Arthés, **LESCURE D'ALBIGEOIS(81340)**
- Monsieur **BROUZES Gérard**, né le 08/05/1952 à Alos (81), demeurant 81 bis avenue Frederic Mistral, **GAILLAC (81600)**
- Madame **BROUZES Sylvie** ; née le 14/03/1963 à Albi (81), demeurant cité des rochers, **SAINTE MAMET (31110)**

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)	
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°		
	B	115	TERRE	GARIBAL	10814		10814			
<b>TOTAL</b>							<b>10814</b>			

**ORIGINE DE PROPRIETE**

Vol.1998P n°6973 du 07.12.1998 ATTESTATION :Me Esperou le 14.11.1998

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

ALOS

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- SIAEP de Vieux  
demeurant Alos, ALOS (81140)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
A	881	SOL	MOULIN D'ALOS	50	50				

TOTAL 50

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol.1602 n°31 du 20.10.1966 ACQUISITION : Me Estavielle le 29.09.1966

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

ALOS

PROPRIETE		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
- Monsieur DAGGET Stefan Geoffray, né le 04/07/1949 à Royaume-Uni (99) demeurant Moulin d'Alos, ALOS (81140)			

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE			EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	
A	765	PRES		Moulin d'Alos	3387		3287	
A	764	EAU			555		555	
A	766	PRES			1888		1888	
A	768				1500		1500	
A	769				13909		13909	
A	770				4088		4088	
A	775				1094		1094	
A	776				1266		1266	
A	777				852		852	
A	778				3675		3675	
A	882				4135		4135	
A	907				96		96	
B	7				4115		4115	
B	8				2167		2164	
B	9				5530		5330	
B	114				1220		1220	
B	417				10981		10981	

<b>TOTAL</b>	<b>60 155</b>
--------------	---------------

**ORIGINE DE PROPRIETE**

Vol .1994P n°5334 du 10.10.1994 ACQUISITION : Me Bocquet le 08.10.1994

Vol .200P n°7672 du 28.12.200 ACQUISITION : Me Artaut le 18.11.2000

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

ALOS

PROPRIETE PROPRIETAIRES : PROPR ETATAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- Nue-propriété : Madame GENIEY Marie-José OlgaEmilienne, née le 25/01/1961 à ALBI (81) demeurant Les Garrigues, LOUBERS (81170)

- Usufruit : Monsieur RECH Roger Alban Jean né le 16.01.1922 à ALOS (81), demeurant la Blanqué, ALOS (81140)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
	A	617	TERRE	LA BLANQUIE	9175		9175		
	A	618			780		780		
	A	619			1200		1200		
	A	620			4570		4570		
	A	621			220		220		
	A	622			205		205		
	A	623			720		720		
	A	624			9350		9350		
	A	633			3185		3185		
	A	753			3142		3142		
	A	754			3080		3080		
	A	755			27970		27970		
	A	758			32		32		
	A	759			251		251		
	A	760			16149		16149		
	B	116		GARIBAL	800		800		

TOTAL 80 829

**ORIGINE DE PROPRIETE**

Vol.1993P n°6240 DONATION PARTAGE : Me Espérou le 18.11.1993



PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

ALOS

PROPRIETE	PROPR ETAIRE: REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
- Monsieur GARDES Jean-Pierre Bernard Georges, née le 16/12/1948 à ALOS (81) demeurant La resigne, MONTELS (81140)		

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE					EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT. N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
	A	EAU	MOULIN D'ALOS	2320		2320				
	A	EAU	MOULIN D'ALOS	3655		3655				
	A	EAU	VERDAYRENQUE	11870		11870				
	A	TERRE	VERDAYRENQUE	3690		3690				
	A	TAILLIS	VERDAYRENQUE	1250		1250				

TOTAL 22785

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol.1995P n°1595 du 16.02.1995 DONATION: Me Lugan de Coster le 16.02.1995
Vol.3231 n°4 du 17.08.1979 ACQUISITION : Me Caminade le 27.06.1979

**PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX**

**ALOS**

PROPRIETE		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
- <b>USUFRUIT</b> : Madame JAU Elisabeth , née le 20/12/1954 à ALBI (81) Demeurant Le Village , ALOS (81140)			
NU-PROPRIETE :			
- Mademoiselle ROUX Hélène Marie Aurélie, née le 03/04/1982 à SAINT DIZIER (52), demeurant rue Saint Michel, TOULOUSE (31000)			
- Mademoiselle ROUX Armelle Anne Sarah, née le 08/11/1984 à CHAUMONT (52), demeurant Le Village, ALOS (81140)			

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m² ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
	A	880	TERRE	MOULINS D'ALOS	8809		8809		

<b>TOTAL</b>	<b>8809</b>
--------------	-------------

<b>ORIGINE DE PROPRIETE</b>
Vol.2006P n°4750 du 10.07.2006 ATTESTATION : Me Mons le 07/07/2006

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

ALOS

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- Monsieur ROUZAUD Christian Georges Paul, né le 12/07/1934 à TOULOUSE (31)

demeurant 11 Rue d'Arcole, GAILLAC (81600)

- Madame VAQUIE Christiane, née le 31/03/1943 à LES PENNES MEDOC(33)

Demeurant 11 Rue d'Arcole, GAILLAC (31600)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE			EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	
A	771	TERRE		MOULIN D'ALOS	2075		2075	
A	772			MOULIN D'ALOS	4509		4509	
A	773			MOULIN D'ALOS	1460		1460	
A	825			VERDAYRENQUE	6654		6654	
A	828			VERDAYRENQUE	5050		5050	
A	830			VERDAYRENQUE	4015		4015	
A	879			PETIT CAUSSE	251		251	
<b>TOTAL</b>							<b>24050</b>	

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol.3681 n°27 du 13/08/1982 ACQUISITION : Me Bocquet le 17/07/1982

Vol. 1996P n°2591 du 10/05/1996 ACQUISITION : Me Lugan de Coster le 17/04/1996

PERIMETRE DE PROJECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

ALOS

PROPRIETE PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- Monsieur ISSALY Philippe JeanMarie, née le 02/10/1977 à ALBI (81)  
demeurant Metairie Haute, ALOS (81140)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE			EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT. N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
A	774	TERRE	MOULIN D'ALOS	2885		2885		
A	824		VERDAVRENQUE	945		945		
A	829		VERDAVRENQUE	2310		2310		

<b>TOTAL</b>	<b>6140</b>
--------------	-------------

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol. 1999P n°5109 du 19/08/1999 DONATION-PARTAGE : Me Lugan de Coster du 26/06/1999

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

ALOS

PROPRIETE	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
- Monsieur DAGGET Stefan Geoffray, né le 04/07/1949 à Royaume-Uni (99) demeurant Moulin d'Alos, ALOS (81140)		

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
	A	765	PRES	Moulin d'Alos	3387		100	3287	

<b>TOTAL</b>	<b>100</b>
--------------	------------

<b>ORIGINE DE PROPRIETE</b>	
Vol .1994P n°5334 du 10.10.1994 ACQUISITION : Me Bocquet le 08.10.1994	
Vol .200P n°7672 du 28.12.200 ACQUISITION : Me Artaut le 18.11.2000	

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

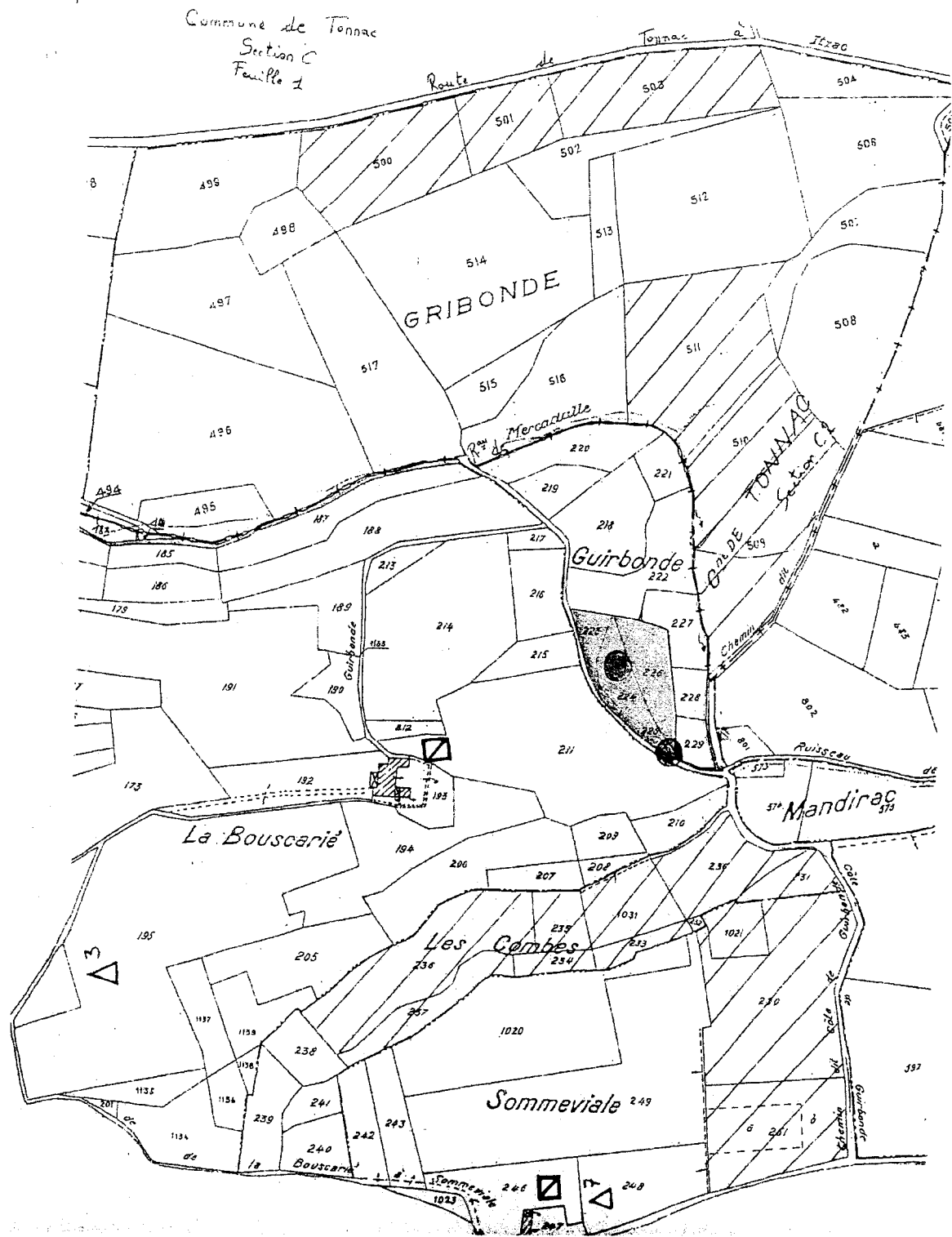
AIOS

PROPRIETE		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
- SIAEP de Vieux demeurant Aios, AIOS (81140)			

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
	B	416	TERRE	LOU PESQUIE	47		47		

<b>TOTAL</b>	<b>97</b>
--------------	-----------

<b>ORIGINE DE PROPRIETE</b>
Vol.1602 n°31 du 20.10.1966 ACQUISITION : Me Estavielle le 29.09.1966

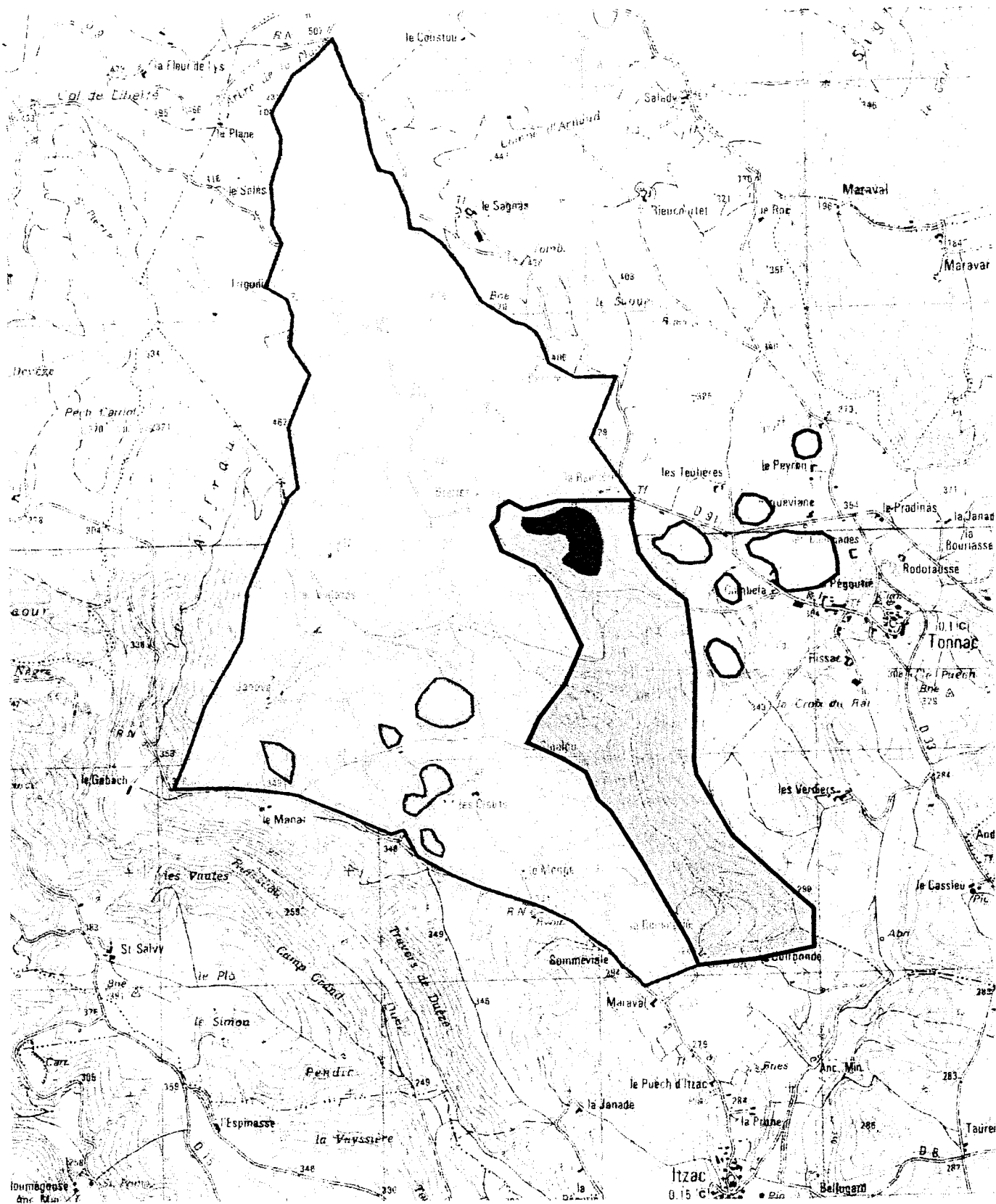


**Captages de GUIRBONDE  
COMMUNE D'ITZAC**


**Protection immédiate :**

Une bande de terrain comprise sur les parcelles 223-224-  
225-226.

Extrait du plan cadastral de la COMMUNE



**Captages de GUIRBONDE  
COMMUNE D'ITZAC**

Périmètre de protection éloignée : 

le bassin versant du ruisseau de Mercadale  
et les zones de dolines les plus significatives

Périmètre de protection rapprochée : 

La partie proximale du bassin versant du ruisseau  
de Mercadale, en incluant les zones de pertes les  
plus proches



PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

TONNAC

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- Monsieur ALIBERT Claude Pierre Henri, né le 21/12/1935 à Tonnac (81)  
demeurant Combefa, TONNAC (81170)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
	C	529	Lande	PUECH MARGOU	3878		3878		
	C	562		MALRIEU	10614		10614		

TOTAL 14492

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol.2003P n° 1136 du 19/02/2003 ACQUISITION : Me Brachat le 10/01/2003

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

TONNAC

PROPRIETE PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- Monsieur FABRE Armand Albert Joseph, né le 16/04/1925 à Tonnac (81)  
demeurant Rue du village, TONNAC (81170)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
	C	486	LANDE	PARGARIE	11102		11102		

TOTAL 11102

ORIGINE DE PROPRIETE

Aucune formalité retrouvée.

**PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX**

**TONNAC**

PROPRIETE PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- Monsieur LAFON Hervé Noël, né le 18/12/1920 à Itzac (81)  
demeurant Maraval, ITZAC (81170)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT. N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	
C	511	TERRE	GRIBONDE	9167		9167			
<b>TOTAL</b>						<b>9167</b>			

**ORIGINE DE PROPRIETE**

Vol.1424 n°42 du 21.05.1964 DONATION Me Ginestet le 29.02.1964

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

TONNAC

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- Monsieur LEVEQUE Louis Henri, né le 29/08/1955 à Bagnolet (93)  
demeurant 2 rue Marie Noël, PONCHARA sur TURDINE (69490)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)	
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°		
	C	368	TAILLIS	RAMIERE	10310		10310			
<b>TOTAL</b>							<b>10310</b>			

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol. 2564 n°6 du 13.06.1974 ACQUISITION : Me Ginetet le 18.05.1974

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

VIGNAC

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- Monsieur MONTELS Patrick JeanClaude, né le 06/01/1959 à Albi (81)  
demeurant Amarens, AMARENS (81170)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
	C	519	TERRE	SERRE	27148		27148		

TOTAL 27148

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol. 1997P n°7501 du 19.12.1997 ACQUISITION : ME Lugan de Coster le 21/11/1997

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

TONNAC

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- Monsieur SAGNE Gilles Francois, né le 10/04/1965 à Pertuis (84)  
demeurant 109 Bd de la comtesse, MARSHEILLE (13012)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m² ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
	C	485	LANDE	PARGARIE	6238		6238		
	C	488	TAILLIS	PARGARIE	3689		3689		
<b>TOTAL</b>							9927		

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol.1998>P n°4800 du 17.08.1998 PARTAGE : Me Pauchon le 02.07.1998

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

TONNAC

PROPRIETE PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- Madame ANDRIEU Marie Hélène Aline, née le 08/01/1957 à Caussade (82)  
demeurant Les Verdiers, TONNAC (81170)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m² ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
	C	501	TERRE	GRIBONDE	3194		3194		
	C	507	TAILLIS	GRIBONDE	3722		3722		
	C	508	LANDE	GRIBONDE	7990		7990		
	C	541	PRES	MERCADALLE	6654		6654		
	C	222		LE GENEVRIER	17230		17230		
	C	223		LE GENEVRIER	3713		3713		
	C	264		LE GENEVRIER	3690		3690		
	C	265		LE GENEVRIER	2628		2628		
<b>TOTAL</b>							<b>49011</b>		

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol. 1990P n°2280 du 20.04.1990 DONATION PARTAGE : Me Gardelle du 17.07.1989

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

TONNAC

PROPRIETE PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- Madame BES Josianne Michelle, née le 08/07/1947 à Tonnac (81)  
 demeurant Saint Angel, SALVAGNAC (E1630)  
 - USUFRUIT : FABRE née le 22/03/1915

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE			EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	
	C	542	PRES	MERCADALLE	4613		4613	
	C	544	PRES	MERCADALLE	2241		2241	
	C	545	PRES	MERCADALLE	4639		4639	
<b>TOTAL</b>							<b>11493</b>	

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol. 1991P n°4964 du 21.10.1991 et repris pour ordre le 19.12.1991 DONATION PARTAGE : Me Artaut le 23.08.1991



PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

TONNAC

PROPRIETE PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- Madame CADARS Juliette Marie-Angeline, née le 13/12/1935 à Itzac (81)  
demeurant Le Bousquet, Le Truel (12430)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE			EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)	
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE		N°
	C	219	LANDE	LE GENEVRIER	21383		21383		
	C	506	LANDE	GRIBONDE	6673		6673		
	C	509	PRES	GRIBONDE	8398		8398		
<b>TOTAL</b>							<b>36454</b>		

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol.2868 n°35 du 24.11.1976 DONATION : Me Lopez du 06.10.1976

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

TONNAC

PROPRIETE PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- Madame MAYNARD Rose , née le 03/11/1935 à Tonnac (81)  
demeurant Le bourg, TONNAC (81170)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
	C	476	LANDE	PARGARIE	7838		7838		
	C	474	TERRE	PARGARIE	3451		3451		

TOTAL 11289

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol.3256 n°32 du 24.10.1979 DONATION : Me Lopez le 12.10.1979

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

TONNAC

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- Madame MALIVERT Georgette Louise, née le 10/07/1929 à Paris (75)  
demeurant 110 rue du Point du jour, BOULOGNE BILLANCOURT (92100)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT. N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	
C	347	Taillis	BRETTES	20810		20810			
<b>TOTAL</b>						<b>20810</b>			

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol.2330 n°34 du 18.09.1972 DONATION PARTAGE : Me Ginestet le 22.08.1972

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

TONNAC

PROPRIETE	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
- Madame VIDAL Colette Janine, née le 08/06/1935 à Montauban (82) demeurant La Pegoutié, TONNAC (81170)	
- CARLES Jean-Louis, né le 21/01/1963 à Villefranche de Rouergue(12)	
- CARLES Marie-Claude, née le 20/04/1964 à Villefranche de Rouergue(12)	
- CARLES Dominique, né le 06/06/1966 à Villefranche de Rouergue(12)	
- CARLES Daniel, né le 20/01/1968 à Albi(81)	
- CARLES Véronique née le 27/05/1972 à Tonnac(81)	

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m² ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
	C	356	PRES	BRETTES	5430		5430		
	C	357	PRES	BRETTES	64		64		
	C	358	PRES	BRETTES	2760		2760		
	C	359	PRES	BRETTES	5230		5230		
	C	360	TAILLIS	BRETTES	1630		1630		
	C	361	TAILLIS	BRETTES	396		396		
	C	370	TAILLIS	RAMIERE	1376		1376		
	C	371	TAILLIS	RAMIERE	1596		1596		
	C	372	LANDE	RAMIERE	5230		5230		
	C	373	TERRE	RAMIERE	5440		5440		
	C	374	TAILLIS	RAMIERE	762		762		
	C	482	LANDE	PARGARIE	1972		1972		
	C	547	TAILLIS	MERCADALLE	3266		3266		
	C	548	TAILLIS	MAIRIEU	10969		10969		

<b>TOTAL</b>	<b>46121</b>
--------------	--------------

**ORIGINE DE PROPRIETE**

Vol. 1998P n°1511 du 11 mars 1998 ATTESTATION : Me Artaut le 07.02.1998

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

TONNAC

PROPRIETE PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- Madame SEGUY Hugette Henriette C iodine, née le 22/12/1930 à Tonnac (81)  
demeurant 14 Route de Bessiere, MONTBERON (31140)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
	C	543	PRES	MERCDALLE	730		730		

<b>TOTAL</b>	<b>730</b>
--------------	------------

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol.4248 n°18 du 08/10/1986 ATTESTATION : Me Lopez le 27/09/1986

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

TONNAC

PROPRIETE PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- Madame ALIBERT Anne MarieDanielle, née le 18/09/1965 à Buhl (99)  
demeurant Frauseilles, FRAUSEILLES (81170)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT. N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	
C	483	LANDE	PARGARIE	5772		5772			
C	484	LANDE	PARGARIE	4468		4468			
C	490	TAILLIS	PARGARIE	8730		8730			
C	524	LANDE	PUECH MARGOU	3633		3633			
C	527	TAILLIS	PUECH MARGOU	5920		5920			
C	528	LANDE	PUECH MARGOU	12370		12370			
C	536	TAILLIS	PUECH MARGOU	22903		22903			
C	537	TAILLIS	MERCADALLE	1100		1100			
<b>TOTAL</b>						<b>64885</b>			

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol.2000P n°4373 du 13.07.2000 DONATION PARTAGE : Me Artaut le 17.06.2000

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

TONNAC

PROPRIETE PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- Monsieur ROLAND Edmond Edouard Ghislain, né le 29/05/1956 à Denain (59) demeurant Saint Germain des prés, SAINT GERMAIN DES PRES (81700)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE						EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT. N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	
C	533	LANDE	PUECH MARGOU	1022		1022					
C	534	TAILLIS	PUECH MARGOU	8504		8504					
C	535	TAILLIS	PUECH MARGOU	474		474					
<b>TOTAL</b>							<b>10000</b>				

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol. 1993P n°346 du 19.01.1993 JUGEMENT D'ADJUDICATION : TGI albi le 16.10.1992



PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

TONNAC

PROPRIETE

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- Monsieur DEFFORE Claude Paul, né le 30/05/1945 à Tonnac (81)  
demeurant Tonnac, TONNAC (81170)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
	C	487	TAILLIS	PARGARIE	11859		11589		
	C	489	TAILLIS	PARGARIE	3078		3078		

<b>TOTAL</b>	<b>14667</b>
--------------	--------------

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol. 1994P n°2649 du 31.05.1994 ATTESTATION : Me Souillard du 09.04.1994

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

TONNAC

PROPRIETAIRE PROPRITAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- Monsieur DELSAHUT Didier, né le 19/11/1957 à Figeac (46)  
demeurant Le Grand Sagnas, TONNAC (81170)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
	C	380	TERRE	RAMIERE	255		255		
	C	381	TERRE	RAMIERE	11370		11370		
	C	386	TERRE	RAMIERE	19340		19340		
	C	387	TAILLIS	RAMIERE	4560		4560		
	C	388	LANDE	RAMIERE	8370		8370		
<b>TOTAL</b>							<b>43895</b>		

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol. 1995P n°4560 du 23.08.1995 et RD du 09.10.1995 DONATION PARTAGE : Me Artaut le 18.04.1995

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

TONNAC

PROPRIETE

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- Monsieur MALIVERT Jean Louis/Michel, né le 11/09/1941 à Tonnac (81)  
demeurant La Pegoutié, TONNAC (81170)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
	C	266	LANDE	GENEVRIER	3960		3960		
	C	500	LANDE	GRIBONDE	6690		6690		
	C	532	LANDE	PUECHMARGOU	6016		6016		
	C	546	TAILLIS	MERCADALLE	2123		2123		
<b>TOTAL</b>							<b>18789</b>		

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol. 1995P n°6271 du 27.11.1995 ATTESTATION : Me Barbier le 25.10.1995

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

TONNAC

PROPRIETE		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
- Monsieur ARIES Bernard Denis André, né le 11/01/1950 à Tournon (07) demeurant La Bouscarié, ITZAC (81170)			

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE			EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT. N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
C 479	LANDE	PARGARIE		5877		5877		
C 493	TAILLIS	GRIBONDE		2939		2939		
C 494	LANDE	GRIBONDE		398		398		
C 495	LANDE	GRIBONDE		1801		1801		
C 496	TAILLIS	GRIBONDE		16948		16948		
C 497	LANDE	GRIBONDE		8149		8149		
C 498	LANDE	GRIBONDE		1938		1938		
C 499	LANDE	GRIBONDE		7014		7014		
C 502	TAILLIS	GRIBONDE		3163		3163		
C 503	LANDE	GRIBONDE		6773		6773		
C 513	TAILLIS	GRIBONDE		1535		1535		
C 514	LANDE	GRIBONDE		14562		14562		
C 515	TAILLIS	GRIBONDE		1922		1922		
C 516	LANDE	GRIBONDE		5955		5955		
C 517	TAILLIS	GRIBONDE		8677		8677		

<b>TOTAL</b>	<b>87651</b>
--------------	--------------

**ORIGINE DE PROPRIETE**

Vol. 1997P n°669 du 28.01.1997 ACQUISITION : Me Lugan de Coster le 25.01.1997

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

TONNAC

PROPRIETE	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
- Monsieur LOUET Patrick PierreMarie, né le 08/04/1943 à Arcueil (94) demeurant Brettes, TONNAC (81170)		

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE			EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT. N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	

Liste des propriétaires

C	346	TAILLIS	BRETTES	5650	5650			
C	348	TAILLIS	BRETTES	1470	1470			
C	349	PRES	BRETTES	30190	30190			
C	350	TAILLIS	BRETTES	330	330			
C	351	LANDE	BRETTES	2990	2990			
C	352	TAILLIS	BRETTES	680	680			
C	354	TERRE	BRETTES	2460	2460			
C	355	LANDE	BRETTES	1878	1878			
C	362	PRES	BRETTES	13450	13450			
C	363	PRES	BRETTES	16090	16090			
C	364	LANDE	BRETTES	1690	1690			
C	365	SOL	BRETTES	2480	2480			
C	369	LANDE	RAMIERE	5640	5640			
C	375	LANDE	RAMIERE	204	204			
C	376	TERRE	RAMIERE	2620	2620			
C	377	LANDE	RAMIERE	13090	13090			
C	480	TERRE	RAMIERE	16787	16787			
C	481	LANDE	PARGARIE	2937	2937			
C	491	TERRE	PARGARIE	5758	5758			
C	492	LANDE	PARGARIE	12179	12179			
C	530	TAILLIS	PUECH MARGOU	14126	14126			
C	531	LANDE	PUECH MARGOU	16038	16038			
C	549	TAILLIS	MALRIEU	6535	6535			
C	379	LANDE	GENEVRIER	13040	13040			
				<b>TOTAL</b>	<b>190002</b>			

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol . 2000P n°3070 du 18.05.2000 ACQUISITION : Me Artaut le 23.12.1998

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

IONNAC

PROPRIETE		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
- Madame ALBERT Cécile Claire, née le 01/05/1972 à Bègles (33) demeurant Apt 2 – Résidence des 2 ormeaux, RAMONVILLE SAINT AGNE (31520)			

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
	C	477	LANDE	PARGARIE	2979		2979		
	C	522	TERRE	PUECHMARGOU	635		635		
	C	523	LANDE	PUECHMARGOU	416		416		
	C	525	TERRE	PUECHMARGOU	3266		3266		
	C	526	LANDE	PUECHMARGOU	2245		2245		

<b>TOTAL</b>	<b>9541</b>
--------------	-------------

<b>ORIGINE DE PROPRIETE</b>
Aucune formalité trouvée



**PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX**

**TONNAC**

PROPRIETE		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
- Bien Vacant		demeurant 91 avenue Gambetta, ALBI (81000)	

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT. N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE N°	SURFACE N°	SURFACE N°	SURFACE N°		
	C	478	LANDE	PARGARIE	3747				
					3747				

<b>TOTAL</b>	<b>3747</b>
--------------	-------------

**ORIGINE DE PROPRIETE**

**Vol. 1996P n°778 du 06/02/1996 ARRETE DU PREFET DU TARN le 11.09.1992**

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

TONNAC

PROPRIETE		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
- Commune de Tonnac demeurant, TONNAC (81170)			

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
	C	378	LANDE	RAMIERE	29290		29290		
	C	475	TAILLIS	PARGARIE	2822		2822		
	C	518	LANDE	SERRE	76055		76055		
	C	521	LANDE	PUECHMARGOU	6369		6369		
	C	540	LANDE	MERCADALLE	15137		15137		
	C	561	LANDE	MALRIEU	31452		31452		
	C	563	TAILLIS	MALRIEU	1258		1258		

<b>TOTAL</b>	<b>162383</b>
--------------	---------------

ORIGINE DE PROPRIETE
Aucune formalité retrouvée

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

IONNAC

PROPRIETE PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- SCI De la Farinette  
demeurant La prune, ITZAC (81170)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT. N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE N°	SURFACE N°	SURFACE N°	SURFACE N°		
C	512	Lande	GRIBONDE	11276	11276				

TOTAL 11276

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol.2005P n°5273 du 22.08.2005 VENTE : Me Esperou du 23.07.2005

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

VIZAC

PROPRIETE PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- SIAEP DE VIEUX  
demeurant, VIEUX (81170)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE						EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
	C	223	TAILLIS	GUIRBONDE	672		672				
	C	224	PRES	GUIRBONDE	1561		1561				
	C	226	PRES	GUIRBONDE	1860		1860				

TOTAL 4093

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol .1995P n°3046 du 08.06.1995 ACQUISITION : Me Lugan de Coster du 21.04.1995

Vol.1261 n°52 du 26.07.1961 ACQUISITION : Me Ginestet le 13.04.1961

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

IZAC

PROPRIETE PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- Bien Vacant

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m² ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
C	225	Eau	Guirbonde	43	43				

TOTAL 43

ORIGINE DE PROPRIETE

Aucune formalité retrouvée

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

ALOS

PROPRIETE	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
- Monsieur JOUANNEAU Francois JeanPierre, né le 06/02/1948 à Yvre le Polin (72) demeurant Les clouts, ITZAC (81170) - Madame MAROTTE Myriam, née le 26/11/1952 à Malo les Bains (59) Demeurant Les clouts, ITZAC (81170)		

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE			EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT. N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
	C	Lande	Sigalou	2454		2454		
	C	Lande	Sigalou	7126		7126		
	C	Taillis	Mercadalle	17860		17860		

<b>TOTAL</b>	<b>27440</b>
--------------	--------------

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol.2000P n°6402 du 30.10.2000 ACQUISITION : Me Esperou le 11.10.2000

**ORIGINE DE PROPRIETE**

Vol. 1997 P n°669 du 28.01.1997 ACQUISITION : Me Lugan de Coster le 25.01.1997

Vol.2001P n°997 du 15.02.2001 ACQUISITION : MeArtaut le 27.01.2001







PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

ITZAC

PROPRIETE PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- Monsieur VIGUIER Jacques André, né le 19/06/1961 à Albi (81)  
demeurant Les Taureilles, ITZAC (81170)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
	C	182	TAILLIS	BOUSCARIE	50		50		

TOTAL 50

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol.4639 n°20 du 13.03.1989 DONATION PARTAGE : Me Caminade du 15/02/1989

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

ALOS

PROPRIETE PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- Madame CADARS Juliette Marie Angéline, née le 13/12/1938 à Itzac (81)  
demeurant Le Bousquet, L'E TRUËL (12430)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE			EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT. N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
	D 482	TERRE	MOULIN AVENT	3540		3540		
	D 483	TERRE		2680		2680		
	D 485	TERRE		12110		12110		
	D 486	SOL		1340		1340		
	D 487	PRES		1340		1340		
	D 488	TERRE		11962		11962		
	D 508	TERRE		6330		6330		
	D 509	TERRE		1050		1050		

TOTAL 50352

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol ; 2868 n°35 du 24.11.1976 DONATION : Me Lopez le 06.10.1976

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

VIZAC

PROPRIETE	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
- Madame ANDRIEU Marie Hélène Aline, née le 08/01/1957 à Causcade (82) demeurant Les Verdiers, TONNAC (81170)		

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE			EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT. N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
	C 95	TAILLIS	MERCADALLE	1713		1713		
	C 96	TAILLIS		2160		2160		
	C 97	PRES		3870		3870		

<b>TOTAL</b>	<b>7743</b>
--------------	-------------

<b>ORIGINE DE PROPRIETE</b>
Aucune formalité retrouvée.

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

1/1/1

PROPRIETE PROP RIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- - Monsieur TREIL Pierre, né à O,  
demeurant 15 rue Doumet, Sète (34200)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
	C	210	TAILLIS	MERCADALLE	11920		11920		
<b>TOTAL</b>					<b>11920</b>				

ORIGINE DE PROPRIETE

Aucune formalité postérieure au 01.01.1956

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

ILLAC

PROPRIETE	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
- Monsieur TOURNIE Elie Serge, Jean, né le 18/12/1931 à Campagnac (81) demeurant 1bis rue du père G Plantade, RABASTENS (81800)		

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
	C	85	PRES	MERCADALLE	10350		10350		
	C	89	TAILLIS		910		910		
	C	90	TAILLIS		20510		20510		
	C	92	TERRE		130		130		
	C	93	TERRE		5270		5270		

TOTAL	37170
-------	-------

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol.2000P n°3156 du 22.05.2000 DEPOT D'ORDONNANCE D'ENVOI EN POSSESSION et ATTESTATION : Me Lugan de Coster le 07.04.2000
---

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

ITZAC

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- Monsieur **BLAVIER** Jean-Louis , né le 25/05/1940 à Limoges (87)  
demeurant Le Monge, ITZAC (81)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT. N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	
C	133	TAILLIS	MERCADALLE	5360		5360			

TOTAL 5360

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol. 2000P n° 840 du 04.02.2000 ACQUISITION : Me Cochelin du 18.01.2000

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

ITZAC

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- Monsieur LAFON Hervé Noël, né le 18/12/1920 à Itzac (81)  
demeurant Maraval, ITZAC (81170)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
C	218	TAILLIS	GURBONDE	3300			3300		
C	219			1310			1310		
C	220	PRES		2530			2530		
C	221			1010			1010		
C	222			3400			3400		
C	227			1560			1560		
C	228			740			740		
C	229	PEUPLERAIE	MOULIN A VENT	700			700		
D	802			9426			9426		

TOTAL 23976

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol. 1754 n°14 du 04.04.1968 ACQUISITION : Me Ginestet le 02.02.1968

Vol.1424 n°43 du 21.05.1964 DONATION : Me Ginestet le 29.02.1964

Col.1768 n°14 du 09.05.1968 ACQUISITION : Me Ginestet le 11.03.1968



PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

ITZAC

PROPRIETE PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- Monsieur GARDES Jacques Marie-Francois, né le 20/09/1949 à Negrepelisse (82) demeurant 21 chemin de Bouziques, CASTRES (81100)
- GARDES né(e) le 10.10.1937
- GARDES né(e) le 26.10.1943
- GARDES né(e) le 20.08.1946

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE			EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT. N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
	C	86	TAILLIS	4560		4560		
	C	87	MERCIDALLE	5010		5010		
	C	88		3530		3530		
				<b>TOTAL</b>		<b>13100</b>		

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol. 2004P n°6542 du 07/10/2004 DONATION PARTAGE : Me Artaut le 11.09.2004

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

UZAC

PROPRIETE PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- Monsieur COSTES Bertrand MarieDominique, né le 27/10/1931 à Neuilly sur Seine (92) demeurant 125 Avenue Victor Hugo, PARIS (75016)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE			EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT. N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	
	C 81	TAILLIS	MERCADALLE	10340		10340		
	C 91	TERRE		980		980		
	C 94	TERRE		677		677		

TOTAL 11997

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol.1506 n°47 du 08.07.1965 ACQUISITION : Me Caminade les 27 et 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 1965

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

ITZAC

PROPRIETE	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
- Monsieur BOUYSSIERES Denis Laurent, né le 28/03/1932 à Itzac (81) demeurant 34 chemin de Poujoular, GAILLAC (81600)		

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE			EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	
	C	72	PRES	SIGALOU	2548		2548	
	C	73	SOL		1193		1193	
	C	78	LANDE		6931		6931	
	C	80	TERRE		4324		4324	
	C	82	TAILLIS	MERCADALLE	7975		7975	
	C	99	PRES		3630		3630	
	C	1043	LANDE	SIGALOU	3262		3262	
	C	1044	VIGNE		12679		12679	
	C	1045	LANDE		3349		3349	

TOTAL	45891
-------	-------

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol.2515 n°27 du 15.02.1974 DONATION : Me Ginestet le 29.01.1974

**PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX**

**VIZAC**

PROPRIETE	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
- SIAEP DE VIEUX demeurant, VIEUX (81170)		

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT. N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	
D	801	SOL	SOL	654		654			

<b>TOTAL</b>	<b>654</b>
--------------	------------

<b>ORIGINE DE PROPRIETE</b>	
Vol.1995P n°3046 du 08.06.1995 ACQUISITION : Me Lugan de Coster du 21.04.1995	
Vol.1261 n°52 du 26.07.1961 ACQUISITION : Me Ginestet le 13.04.1961	

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DU SIA DE VIEUX

ITZAC

PROPR ETAIRES REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- Madame DURAND Martine, née le 06/11/1953 à ITZAC (81)  
demeurant Bellugard, ITZAC (81170)

NUM DE PLAN	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	SECT. N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	N°	SURFACE	N°	SURFACE	
C	104	TAILLIS	MERCADALLE	750		750			
D	484	TERRE	MOULIN A VENT	8530		8530			
D	506	VIGNE		24050		11730		12320	
D	507	TERRE		10900		10900			
			AURIOLE						

TOTAL 31910

ORIGINE DE PROPRIETE

Vol.2657 n°35 du 10.03.1975 DONATION-PARTAGE : Me Caminade du 15.02.1975